

**COMPTE-RENDU
COMITE SYNDICAL**

Séance du 04 novembre 2020

Date de convocation : 19 octobre 2020

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24

Nombre de délégués syndicaux assistant à la visioconférence avec voix : 14 + 3 pouvoirs

Nombre de délégués syndicaux absents : 10

Nombre de votants : 17

L'an deux mille vingt, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents avec voix délibératives :

- **CC de Haute Somme** : BLONDELLE Jean-Marie (+ 1 pouvoir d'Eric FRANCOIS) – FAGOT Maryse – MAES GAUTIER – MARTIN Jean Michel (représente Florence CHOQUET) - PAYEN Jean Dominique – TRICOTET FABRICE – VANOYE Jacques.
- **CC de l'Est de la Somme** : LEGRAND Eric – RAGUENEAU Françoise (+ 1 pouvoir de Frédéric DEMULE) – WISSOCQ Jean-Marc.
- **CC Terre de Picardie** : CHEVAL Philippe – CRAPPIER Magali – ETEVE Bruno – MARECHAL Annick (+1 pouvoir de Georgette SCIASCIA).

Titulaires absents excusés : Florence CHOQUET (représentée par JM MARTIN) - DHEYGERS Thérèse - FRANCOIS Eric (représenté par BLONDELLE JM) – DEMULE FREDERIC (représenté par RAGUENEAU F) – CAUCHOIS Alain – RIOJA José - SALOME André - SCIASCIA Georgette (représentée par Annick MARECHAL).

Secrétaire de séance : Jean-Marie BLONDELLE

Ordre jour:

Demande de séance à huis clos

Administration générale

- Validation du règlement intérieur
- Election de la commission d'appel d'offres
- Validation du budget annexe FISAC 2020
- Débat d'Orientation Budgétaire – exercice 2021
- Validation du Plan de formation 2021
- Mise en place du télétravail

Aménagement du territoire

- Renouvellement de la Convention cadre de partenariat avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Développement économique et touristique

- Animation GAL 2021 – Demande de financement FEADER dans le cadre du Leader Gal

Culture

- Les Imaginaires 2021 – Demande de financement FEADER dans le cadre du Leader Gal
- Des livres à soi - Demande de financement auprès de la DRAC
- Validation de la convention PAH 2021 – 2031 avec l'Etat, ministère de la Culture et le PETR Cœur des Hauts-de-France
- Validation de la convention de partenariat PETR – Office de tourisme pour la mise en œuvre de la convention Pays d'art et d'histoire

Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Jean-Marie BLONDELLE est élu secrétaire de séance à l'unanimité

1 - Demande de séance à huis clos
--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5211-11 et 2121-18 portant sur la procédure de décision du huis clos ;

Considérant la crise sanitaire liée au COVID-19 et les nouvelles règles de confinement,

Au vu des contraintes actuelles, le Président propose que cette séance se tienne à huis clos.

- ✓ Le comité syndical, à l'unanimité, décide de tenir la séance du comité syndical du 04/11/2020 à huis clos.

2 - Validation du règlement intérieur

Conformément à l'article L.2121-8 du CGCT et L.5211-1 paragraphe 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur doit être validé dans les six mois suivant l'installation du comité syndical.

L'installation du Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France a eu lieu le 25 septembre 2020.

Le règlement intérieur a été envoyé à chacun des membres.

- ✓ Le comité syndical, à l'unanimité, valide le règlement intérieur présenté.

3 - Election de la commission d'appel d'offres

Référence : Article L1411-5 du CGCT relatif à la composition de la CAO

La commission est composée :

a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

.....

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

La délibération 2020-09-07 du 25/09/2020 a précisé les modalités de dépôt des listes de la CAO.

Une seule liste déposée au 16/10/2020 :

- Titulaires = Eric FRANCOIS, José RIOJA, Bruno ETEVE, Jean Dominique PAYEN, Magali CRAPPIER
- Suppléants = Jean Marie BLONDELLE, Gérard CARON, Frédéric DEMULE, Françoise RAGUENEAU, Annick MARECHAL

- ✓ A l'unanimité, il est décidé de procéder au vote à main levée.

Election des membres titulaires :

- Nombre de votants : 17
- Suffrages exprimés : 17
- Nombre de voix obtenus pour l'unique liste : 17

Election des membres suppléants :

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

- Nombre de votants : 17
- Suffrages exprimés : 17
- Nombre de voix obtenus pour l'unique liste : 17

Sont ainsi déclarés élus à la Commission d'Appel d'Offres du PETR :

- ✓ Eric FRANCOIS – José RIOJA – Bruno ETEVE – Jean Dominique PAYEN – Magali CRAPPIER membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;
- ✓ Jean Marie BLONDELLE – Gérard CARON – Frédéric DEMULE – Françoise RAGUENEAU – Annick MARECHAL membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

4 - Validation du budget annexe FISAC 2020

Les propositions budgétaires pour l'exercice 2020 :

Le budget primitif du budget annexe FISAC 2020 s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses	19 044.00€
	Recettes	19 044.00€
- en section d'Investissement,	Dépenses	11 650.00 €
	Recettes	11 650.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général	6 943.00
	012	Frais de personnel	7 351.00
	65	Autres charges de gestion courante	100.00
	67	Charges exceptionnelles	3 000.00
Opération d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	1 650.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	74	Dotations, subventions et participations	19 044.00

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	20	Immobilisations incorporelles	400.00
Opérations réelles	21	Immobilisations corporelles	1 250.00
Opérations d'ordre	041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	10 000.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations d'ordre	041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	10 000.00
Opération d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	1 650.00

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité vote le budget primitif du budget annexe FISAC relatif à l'exercice 2020, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.

5 - Débat d'Orientation Budgétaire – exercice 2021

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de l'établissement public mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir. Le rapport a été envoyé à chacun des membres du comité.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2021 dont une synthèse est annexée au procès-verbal.

6 - Validation du Plan de formation 2021

Les formations seront organisées par le CNFPT. D'autres organismes pourront être sollicités sous réserve :

- d'une nécessité absolue de formation pour l'exercice des fonctions des agents concernés
- que le CNFPT ne soit pas en mesure de proposer les mêmes formations
- de crédits suffisants inscrits au budget

Formations retenues au titre du Plan de Formation :

SERVICES CONCERNES	THEMES DES FORMATIONS CNFPT
Administratif	La communication interne et externe – Formalismes administratifs
Gestion	Perfectionnement en procédure de marchés publics – Outils de gestion
GAL	Fonds européens
Culture et Patrimoine	Evaluation des politiques culturelles – Les besoins et pratiques du public – Le mécénat – Gestion des équipements culturels – Formation dans le cadre de la lecture publique / bibliothèques – Politique culturelle, démarche de projet, fonction diagnostic
Urbanisme	Perfectionnement / instruction des autorisations d'urbanisme
Environnement	Toute formation en lien avec la démarche PCAET

En plus des formations identifiées, les demandes de préparations aux concours et examens de la Fonction Publique Territoriale, seront examinées attentivement par l'autorité territoriale.

Les agents pourront par ailleurs se rendre aux journées d'actualité organisées par le CNFPT lorsque celles-ci seront en lien direct avec leurs missions.

Le programme de formation pourra au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins du PETR et aux sollicitations des agents.

Le plan de formation 2021 a obtenu l'avis favorable du Comité Technique du 08 septembre 2020.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité adopte les priorités du plan de formation 2021. Les crédits nécessaires au budget 2021 seront inscrits en cas de besoin.

7 - Mise en place du télétravail

Les conditions de mise en place du télétravail indiquées dans la charte portent sur la mise en place du télétravail en période normale.

Le télétravail en période de crise sanitaire est quant à lui, adapté / conseils et directives ministérielles.

Cadre juridique

- *Le Code Général des Collectivités Territoriales*
- *La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires*
- *La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale*
- *Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale*
- *Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature*

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

La charte de mise en place du Télétravail a obtenu l'avis favorable du Comité Technique du 08 septembre 2020.

La charte a été transmise à chacun des membres du comité.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité :
- Décide d'instaurer le télétravail à compter du caractère exécutoire de la délibération.
- Valide la charte présentée portant sur les modalités d'organisation du télétravail au sein du PETR Cœur des Hauts de France.

8 - Renouvellement de la Convention cadre de partenariat avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme

Une première convention de partenariat avait été signée en 2014.

Depuis, la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme a réalisé pour le compte du territoire, une étude de planification énergétique. Elle a orchestré un groupement de commandes, auquel le PETR a adhéré, permettant une prestation d'assistance à l'élaboration et la mise en œuvre de chaque PCAET.

La convention proposée constitue donc la continuité du travail partenarial engagé entre les deux structures, pour concrétiser les objectifs de transition énergétique et écologique du territoire.

Le projet de convention de partenariat a été transmis à chacun des membres du comité.

- ✓ Le comité syndical, à l'unanimité, décide :
- De valider la convention cadre de partenariat présentée, liant le PETR et la FDE80.
- D'autoriser le Président à signer la convention et tout avenant s'y rattachant.

9 - Animation GAL 2021 – Demande de financement FEADER dans le cadre du Leader Gal

Le PETR Cœur des Hauts de France, structure porteuse du GAL, s'est engagé à mener à bien la stratégie locale de développement et à en assurer les tâches d'animation et de gestion tout au long du programme LEADER.

Aussi, une ingénierie dédiée avec des moyens d'action sont nécessaires.

Le coût de l'animation et le fonctionnement du GAL 2021 s'élève à 73 784 € HT. Le montant FEADER sollicité est de 59 027 €.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Approuve l'opération
- Autorise, le Président à organiser l'ingénierie nécessaire au bon fonctionnement du dispositif au sein du PETR
- Valide le plan de financement et sa demande FEADER dans le cadre de LEADER, en cas de financement externe inférieur au prévisionnel le reste à charge sera supporté par le PETR
- Autorise le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

10 - Les Imaginaires 2021 – Demande de financement FEADER dans le cadre du Leader Gal

« Les Imaginaires » reviennent pour une troisième saison de programmation artistique sur l'ensemble du territoire.

Cette programmation se déclinera autour de spectacles de compagnies professionnelles issues essentiellement de la Région Hauts-de-France. Ces spectacles gratuits seront proposés à des publics très divers (petite enfance, enfance, adolescence, adultes, personnes âgées, personnes en réinsertion professionnelle...).

En 2021 le territoire accueillera à la fois des spectacles et propositions artistiques autour de la danse contemporaine, du théâtre contemporain, des musique classique, contemporaine, lyrique et de la marionnette contemporaine.

Le coût est évalué à 52 000 euros HT. L'aide financière FEADER via le LEADER GAL sollicitée est de 33 300 euros HT.

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Approuve l'opération ;
- Valide le plan de financement. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel le reste à charge sera supporté par le PETR ;
- Autorise le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

11 - Des livres à soi - Demande de financement auprès de la DRAC

Ce programme de médiation à la littérature jeunesse, de démocratisation de la lecture et de prévention de l'illettrisme, recourt au livre de jeunesse comme vecteur d'inclusion sociale et de soutien à la parentalité. Ce dispositif s'organise avec les structures sociales de proximité que fréquentent les familles.

Le coût prévisionnel est de 6 100 € TTC auxquels s'ajouteront des frais d'ingénierie. La demande de financement auprès de la DRAC s'élève à 8 000 €.

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Approuve l'opération ;
- Valide la demande de subvention. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel le reste à charge sera supporté par le PETR ;
- Autorise le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

12 - Validation de la convention Pays d'art et d'histoire 2021-2031 avec l'Etat – Ministère de la Culture – et le PETR Cœur des Hauts de France.

Le PETR présente un dossier de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, basé sur un projet culturel qui permettra de valoriser le patrimoine dans ses multiples composantes et de sensibiliser à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, avec l'appui technique, promotionnel et financier du ministère de la Culture.

Le projet de convention, qu'il est proposé de valider, retrace les engagements du PETR en termes de stratégie, d'outils et d'ingénierie, ainsi que les engagements de l'Etat pour l'accompagner dans la mise en œuvre du label. Il précise, par ailleurs, les modalités de fonctionnement, d'évaluation et de financement de la convention.

A ce stade, la convention n'est qu'un projet qui pourra faire l'objet d'ajustements mineurs après sa présentation devant le jury de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture, le mardi 15 décembre 2020.

La durée de la convention est de dix ans à compter de la date de sa signature.

Le financement de l'ensemble du programme d'actions est assuré par le PETR Cœur des Hauts-de-France avec le soutien du ministère de la Culture.

La participation financière de l'État sera définie annuellement sous réserve du vote du budget de l'État et de la déconcentration des crédits.

Le projet de convention, ainsi que le dossier de candidature, ont été transmis à chacun des membres du comité.

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Valide le dossier de candidature Santerre Haute Somme
- Valide le projet de convention qui l'accompagne
- Autorise le Président à présenter la candidature Santerre Haute Somme le mardi 15 décembre 2020 en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture
- Autorise le président à signer la convention de mise œuvre du projet labellisé à l'issue de l'obtention du label et après sa validation par l'Etat.

13 - Validation de la convention de partenariat PETR – Office de Tourisme de Haute Somme pour la mise en œuvre de la convention Pays d'Art et d'Histoire.

En 2018, le PETR a vu ses compétences élargies au tourisme. Il en a délégué une partie à l'Office de tourisme de Haute Somme. Les orientations sont définies annuellement et conjointement.

De son côté, le PETR s'est engagé depuis 2016 dans un projet ambitieux de valorisation de son patrimoine architectural, urbain et paysager en sollicitant la labellisation Pays d'art et d'histoire.

L'Office de Tourisme est un partenaire essentiel dans la mise en œuvre du projet de territoire qu'implique cette labellisation. C'est la raison pour laquelle, le PETR a souhaité définir, dans ce cadre précis du label, les contours du partenariat à engager au travers d'une convention qui définit les missions et engagements réciproques des deux parties.

Elle est établie pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Le projet de convention a été transmis à chacun des membres du comité.

- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Valide le projet de convention présenté et autorise des modifications mineures ;
- Autorise le Président à signer la convention finale et tout avenant s'y rattachant.

Questions diverses

La nouvelle réglementation portant sur la Protection des Données (RGPD) nous impose de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Pour information le DPD du PETR est Jean-Louis RAYEZ de la Société JL Consulting. Il a été déclaré à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Marie BLONDELLE
Secrétaire de séance

Philippe CHEVAL
Président



PETR Cœur des Hauts de France
BP 60225 – 80205 Péronne Cedex
Tel : 03 22 84 44 25
N° Siret 200 078 244 00018
Code APE 8413Z